



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE du 12 mars 2009

L'an deux mille neuf, le jeudi 12 mars à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Criel sur mer, salle du conseil, en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Président.

Etaient présents : Mr Daniel ROCHE, Président et Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires : Mr Daniel TELLIER, Mr Dominique DECLERCQ, Mme Rolande THOUVENEL, Mr Jean MAUGER, Mr Sylvère OBE, Mr Sylvain ATROUS, Mr Denis MARET, Mr Bruno SAINTYVES, Mr Didier JOURNOIS, Mme Nadine DUBOS, Mr Franck DRUINE, Mr Gérard COULOMBEL, Mr Richard DELAITTRE, Mr Martial FROMENTIN, Mr Rémi GROUT, Mr Claude VATTIER, Mr Jean-Paul PEQUERY, Mr Didier REGNIER, Mr Jean FRECHON, Mr Bruno HOULE, Mr Daniel LECONTE, Mr Christian POCHOL, Mme Christiane HALLIER, Mr Alain LAFOLIE, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mr Jean-Pierre RADE, Mme Sandra VASSEUR, Mr Stéphane KLAES

Secrétaire de séance : Mme Christiane HALLIER

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion de conseil communautaire
- Matières déléguées par le conseil communautaire au président : compte rendu des décisions prises

#### **FINANCES :**

- Compte administratif 2008
- Compte de gestion 2008
- Affectation des résultats
- Subventions aux associations – année 2009

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Zone d'activités de St Pierre en Val : Achat de terrain

#### **TOURISME :**

- Entretien des sentiers de randonnée : demande de subvention auprès du département

#### **AFFAIRES SOCIALES :**

- Convention de partenariat relative au fonctionnement du RAM

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- désignation du représentant pour siéger au sein de la commission locale d'information sur les centrales nucléaires de Paluel et Penly

- **DIVERS** : Questions diverses

Mr le président propose :

- de reporter à l'ordre du jour de la prochaine séance le point suivant :

**TOURISME** : Entretien des sentiers de randonnée : demande de subvention auprès du département

- et d'ajouter à l'ordre du jour ce point :

**VOIRIE** : Programme des travaux de renforcement de couche de surface de la voirie d'intérêt communautaire

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité

Il est procédé à l'appel des délégués

Le conseil communautaire désigne Mme HALLIER Christiane pour remplir les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

### **Approbation du procès verbal de la précédente réunion de conseil communautaire**

Le procès verbal de la réunion de conseil communautaire du 13/11/2008 est approuvé à l'unanimité

**MATIERES DELEGUEES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT :****Compte rendu des décisions prises**

Conformément aux articles L5211-10, L 5211-1, L 5211.2, L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président par délibérations du 28 avril 2008 et du 17 juillet 2008

- La signature d'un contrat de maintenance des logiciels auprès de la Société JVS Mairistem (assistance téléphonique et mise à niveau des logiciels) pour un montant annuel de 1101,38. € HT (revalorisé annuellement par rapport à l'indice SYNTEC.) La date d'effet du contrat est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une période d'un an renouvelable par reconduction expresse sans excéder 4 ans.
- La signature du lot n° 1 du marché de « mise à disposition de matériel, transport et traitement de déchets , gardiennage » avec la société SDTP Enviro'Declercq, 46 rue des potiers – 76260 CANEHAN :  
- pour la durée suivante : à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2009  
- pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de la variante de 97 887,38 € HT (soit 103 271,19 TTC )  
Le lot n°1 concerne le gardiennage, la mise à disposition de bennes, l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets verts, ferrailles, gravats, bois, le transport des encombrants et la mise à disposition de matériel.
- la signature du lot n° 2 du marché de « mise à disposition de matériel, transport et traitement de déchets , gardiennage » avec IKOS ENVIRONNEMENT ZI du marais 76340 Blangy sur Bresle :  
- pour la durée suivante : à compter de la notification du marché jusqu'au 31 décembre 2009  
- pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 13 250,00 € HT (hors TGAP)  
Le lot n°2 concerne le traitement des encombrants
- La signature d'un marché de maintenance de l'éclairage public du territoire de la CCYP pour l'année 2009 avec l'entreprise FORLUMEN réseaux, 76210 SAINT JEAN DE LA NEUVILLE pour un montant issu du détail quantitatif estimatif de 55 222,00 € HT (66 045,51 € TTC)

Le conseil communautaire prend acte.

**FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2008**

Le conseil communautaire, délibérant sous la présidence de Mr Sylvère OBE sur le compte administratif de l'exercice 2008 dressé par Mr Daniel ROCHE, président, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

investissement			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réalisées	396 822,53€	Recettes réalisées	560 473,44 €

Ressource de financement = (560 473, 44 – 396 822, 53) = + 163 650,91 €

Ressource de financement cumulée = (- 95 191,35 + 163 650,91) = + 68 459,56 €

Restes à réaliser en dépenses = - 27 000 €

Restes à réaliser en recettes = + 29 499 €

Besoin de financement corrigé des restes à réaliser, à couvrir lors de l'affectation des résultats : 0 €

fonctionnement			
DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réalisées	1 008 540,66 €	Recettes réalisées	1 040 782,98 €

Résultat de l'exercice = + 32 242,32 €

Résultats cumulés = (601 719,92 + 32 242,32) = + 633 962,24 €

Le conseil communautaire

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2008 tels que résumés ci-dessus

**FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2008**

Le conseil communautaire, **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Mme Angélique CAILLOT BERQUEZ comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS**

Le conseil communautaire,  
Après avoir entendu les résultats du compte administratif de l'exercice 2008,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

<b>POUR MEMOIRE (budget primitif 2008)</b>	
- Excédent de fonctionnement reporté (002) (budget primitif 2008)	+ 601 719,92 €
- Déficit d'investissement reporté (001) (budget primitif 2008)	- 95 191,35 €
<b>Compte administratif 2008</b>	
- section de fonctionnement : résultat de l'exercice 2008	+ 32 242,32 €
- section d'investissement : ressource de financement de l'exercice 2008	+ 163 650,91 €
- section de fonctionnement : résultats cumulés au 31/12/2008	+ 633 962,24 €
- section d'investissement : ressource de financement cumulé au 31/12/2008	+ 68 459,56 €
- Restes à réaliser en investissement (au 31/12/2008) :	
Dépenses	- 27 000,00 €
Recettes	+ 29 499,00 €
- Besoin de financement de l'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes	0 €

**DECIDE** à l'unanimité d'affecter les résultats comme suit :

Affectation au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2009 :	0 €
Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002 du budget primitif 2009) :	+ 633 962,24 €

**FINANCES : SUBVENTIONS 2009**

Après examen des propositions, le conseil communautaire, suite à l'exposé de Mr le Président :

**DECIDE** à l'unanimité d'inscrire au budget primitif 2009 les subventions suivantes, conformément aux compétences de la communauté de communes :

Associations	<i>Pour mémoire : subventions versées en 2008</i>	<b>Subventions 2009</b>
Office tourisme Criel sur mer Vallée de l'Yères	17 500 €	<b>17 500 €</b>
Centre d'action sociale Pastel – Le Mesnil Réaume	11 210 €	<b>12 540 €</b>
Centre social Neptune -Criel sur mer	7 360 €	<b>8 320 €</b>
Association locale ADMR de la vallée d'Yères -Criel sur mer (association de service à domicile)	5 950 €	<b>5 950 €</b>
Association locale ADMR d'Incheville et de sa région (association de service à domicile)	1 590 €	<b>1 590 €</b>
CLIC Blangy sur Bresle (Comité local d'information et de coordination) (ACPA : association de coordination des personnes âgées)	1 104 €	<b>1 104 €</b>
CICOGE Bracquemont (comité intercommunal de coordination gérontologique)	750 €	<b>750 €</b>
<b>total</b>	<b>45 464 €</b>	<b>47 754 €</b>

Les montants seront inscrits en section de fonctionnement à l'article 6574 du budget 2009

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Zone d'activités de St Pierre en Val – Achat de terrain**

Le conseil communautaire de la CCYP, le 17 juillet 2008, avait donné un accord de principe pour la création d'une zone d'activités à St Pierre en Val, et l'achat d'un terrain à la commune.

Mr le Vice-Président chargé des affaires économiques informe que le conseil municipal de la commune de St Pierre en Val a délibéré le 24 novembre 2008 sur la vente des parcelles ZC n°38 (4a 06ca) et ZC n°39 (3ha 58 a 44ca). Le conseil municipal a accepté la vente à la communauté de communes Yères et Plateaux des parcelles ZC n°38 et 39 auxquelles seront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle, la surface exacte étant déterminée après bornage des parcelles. Le prix a été fixé à 50 000 € HT (cinquante mille euros)

Il est proposé au conseil communautaire d'acquérir ces parcelles.

Considérant le projet de création d'une zone d'activités à St Pierre en Val,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** l'acquisition des parcelles ZC n° 38 et 39 situées sur la commune de St Pierre en Val, auxquelles seront déduites les surfaces nécessaires à l'élargissement de la voie communale n°212 et du chemin rural longeant la parcelle. La surface exacte sera déterminée après bornage des parcelles. Le prix de ces parcelles s'élève à 50 000 € HT (cinquante mille euros).
- **décide** d'inscrire ce montant au budget 2009 ainsi que le montant des frais de notaires y afférents.
- **autorise** Mr DECLERCQ Dominique, Vice-Président chargé des affaires économiques, à signer l'acte de propriété avec la commune de St Pierre en Val, ainsi que tout document afférent à cette acquisition. L'acte sera établi chez Maître Antoine BOUQUEMONT et Maître Marie-Florence ZAMPIERO BOUQUEMONT, notaires associés à Eu, 1 rue du Mont Vitot.

#### **AFFAIRES SOCIALES : Convention de partenariat relative au fonctionnement du RAM**

Les conseils communautaires des communautés de communes « du Petit Caux », « des Monts et Vallées » et « Yères et Plateaux », ont souhaité mettre en place un Relais Assistantes Maternelles (RAM), commun aux trois communautés de communes afin de contribuer à l'amélioration de l'accueil individuel des enfants.

Mr le Vice-Président chargé des affaires sociales propose la signature d'une convention ayant pour objet de formaliser les engagements respectifs de chacun, de définir les conditions d'intervention et de participation financière dans le cadre du fonctionnement du relais assistantes maternelles commun aux trois communautés de communes.

La convention présente :

- le fonctionnement et la composition du comité de pilotage et du comité technique
- Les activités du RAM

Elle précise notamment :

- Qu'un élu référent de la Communauté de Communes du Petit-Caux représentera le RAM pour son administration au quotidien
- Que chaque communauté de communes met à disposition, des locaux et du mobilier
- Que la communauté de communes « du Petit Caux » est gestionnaire du projet et collectivité employeur.
- Que l'équipe du Relais est composée d'un animateur (poste à 35/35<sup>ème</sup>) et d'un agent chargé du secrétariat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2009 (poste à 20/35<sup>ème</sup>)
- Que les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives au RAM payées par la communauté de communes du Petit Caux sont réparties, à parts égales, entre les trois collectivités signataires déduction faite de l'ensemble des recettes liées au RAM
- Que la convention prendra fin à échéance de l'agrément donné par la CAF au RAM et qu'elle pourra être prolongée par tacite reconduction à chaque renouvellement de l'agrément par la CAF pour une période correspondant à la durée de ce dernier.
- Qu'il pourra être mis fin aux relations contractuelles, avec un délai de préavis de deux mois à chaque échéance d'agrément
- Que les trois collectivités demeureront solidaires pour le paiement des sommes dues jusqu'à extinction des droits et recours des tiers et des agents, en cas d'arrêt de l'action commune « RAM ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mr le Président à signer la convention de partenariat relative au RAM avec les communautés de communes « des Monts et Vallée », et « du Petit Caux », telle qu'elle est présentée ci-dessus, ainsi que tout document relatif au RAM.

#### **ADMINISTRATION GENERALE : Désignation d'un représentant pour siéger au sein de la commission locale d'information sur les centrales nucléaires de Paluel et Penly (CLI)**

Suite au décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information (CLI), décrivant les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces commissions, Mr le Président du Département de Seine Maritime fait part, dans un courrier adressé en 2008, de l'obligation de mettre en conformité la CLI existante avec la nouvelle réglementation et présente le projet de composition de la future CLI de Paluel-Penly. Celui-ci propose que l'assemblée délibérante de la Communauté de communes Yères et Plateaux désigne de façon nominative son représentant pour siéger au sein de la commission locale d'information sur les centrales nucléaires de Paluel et Penly.

Suite à l'exposé de Mr le Président,

Le conseil communautaire,

**DESIGNE**, à l'unanimité, un représentant de la communauté de communes Yères et Plateaux pour siéger au sein de la commission locale d'information sur les centrales nucléaires de Paluel et Penly :

- Mr Daniel ROCHE

La présente délibération annulera celle prise en 2008 désignant 2 représentants.

#### **VOIRIE : Programme de travaux de renforcement de couche de surface de la voirie d'intérêt communautaire (2009)**

Mr le Vice-Président chargé de la voirie présente une proposition de programme de travaux de renforcement de couche de surface de la voirie d'intérêt communautaire pour l'exercice 2009, établie avec Mr le Président. Ce projet concerne les voies listées dans le tableau suivant et présentées sur les plans en annexe.

N° de voie	Plan n°		Longueur	Largeur	Surfaces de chaussées
VC 402 (Canehan)	1	Totalité	1273 m	4,5 m	5729 m <sup>2</sup>
VC 2+ VC 3	1	VC 2 Criel sur mer -VC 3 St Rémy (D925 Limite st Rémy)	1377 m	3,8 m	5233 m <sup>2</sup>
VC 201 - VC2	2	VC 201 Cuverville ( vers ST Martin) + VC 2 St Martin ( depuis Cuverville jusque st Martin)	2419 m	3,7 m	8950 m <sup>2</sup>
Chemin de Gomard	3	Totalité (Mesnil Réaume -Sept Meules)	272 m	2,8 m	762 m <sup>2</sup>
403	3	Totalité Monchy -Mesnil Réaume	250 m	3,8 m	950 m <sup>2</sup>
VC 3 (Melleville)	3	Totalité	380 m	3,2 m	1216 m <sup>2</sup>
VC1 (St Martin)	2	Totalité St Martin - Le Coudroy	2257 m	4 m	9028 m <sup>2</sup>
VC 401 St Rémy entre D126 et St Rémy	1	Totalité	478 m	3,8 m	1816 m <sup>2</sup>
VC 401 St Martin -St Rémy ( entre Etocquigny et St Rémy)	1	Totalité	1866 m	3,8 m	7091 m <sup>2</sup>

<b>10572 m</b>
----------------

**40774 m<sup>2</sup>**

Mr le Vice Président sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**accepte**, à l'unanimité, le programme de travaux de renforcement de couche de surface de la voirie d'intérêt communautaire pour l'année 2009, tel que présenté ci-dessus

### QUESTIONS DIVERSES

• Affaires économiques :

Le Département de Seine-Maritime a mis en place, par décision de l'assemblée Départementale du 16 décembre 2008, un plan exceptionnel et temporaire de soutien aux entreprises en difficulté, pour répondre à la crise économique qui sévit actuellement.

Mr le Vice-Président chargé des affaires économiques informe qu'une réunion relative aux soutiens aux entreprises a eu lieu ce 12 mars à l'hôtel du Département. Il insiste sur la nécessité d'informer les entreprises en difficulté sur les aides publiques mises en place par le département de Seine-Maritime, ces aides n'étant pas toujours connues des entreprises. Il cite l'aide au sauvetage et à la restructuration. Depuis la crise, sur 80 dossiers étudiés dans le département, 26 seulement ont été retenus. Mr le Vice-Président explique ce chiffre par le fait que nombre d'entreprises déposent leur dossier trop tardivement alors qu'elles sont en dépôt de bilan.

Il conseille aux élus de chaque commune d'aller au devant des entreprises de leur territoire, lesquelles ne font pas toujours part de leurs difficultés, afin que les demandes de soutien puissent être effectuées en temps.

• Voirie : Enneigement et verglas

Mr ATROUS souhaiterait qu'une réflexion soit menée sur des solutions communes en cas d'intempéries (verglas enneigement). Mr ROCHE évoque la possibilité d'un stock de sable et de sel. Il projette de mettre en place un plan d'intervention.

• Chemin vert du Petit Caux :

Mr MAUGER informe qu'une réunion relative au chemin vert se déroulera le lundi 16 mars 2009 avec les élus des communautés de communes du Petit Caux et de Gros Jacques.

• Communication :

Mr REGNIER informe qu'il a reçu en entretien une étudiante pour une demande de stage dans le cadre d'un master. Si ce stage est accepté, la stagiaire aura pour mission de créer un agenda sur la communauté de communes ainsi qu'un site internet.

• Déchets ménagers :

- Tri sélectif :

Mme HALLIER fait part des réclamations de certains administrés de sa commune au sujet du passage du camion de collecte sur les points d'apport volontaire à 4h00 du matin. Le prestataire de service va être sollicité pour un passage plus tardif.

- Amiante :

Mr FRECHON interroge sur la possibilité d'organiser une journée annuelle de collecte de l'amiante. Une étude va être faite.

La séance est levée à 20h00

Le Président de la CCYP

Daniel ROCHE